



PULLAY

**BULLETIN
MUNICIPAL**

**Février
2025**

02 32 32 18 58
www.pullay.fr
mairie@pullay.fr

Permanence :
2 rue des Rossignols 27130 Pullay
▲ Lundi de 16h à 18h
▲ Vendredi de 10h à 12h



Le mot du Maire
Les associations
État civil
Page 2

Pullay dans la guerre 39-45
Le cimetière
Page 3

L'église de Pullay
Le PLUi
Les maisons fleuries
Page 4

Le Comité des Fêtes
Page 5

L'entretien des espaces verts
Page 6

Les règles de bon voisinage
Page 7

Les nuisibles
Le tri des ordures ménagères
Page 8

L'Élu Rural Relais de l'Égalité
La fête à Pullay
Le recensement des jeunes
La carte Center Parcs
Page 10

Les évènements 2024
dans notre commune
Pages 11 à 17

Mutuelle Santé
Activités extrascolaires
Page 17

Les déclarations de travaux
Remerciements
Page 18

Les hébergements à Pullay
Page 19

Nos professionnels et artisans
Page 20

Chères Pullaysiennes,
Chers Pullaysiens,



Permettez-moi avec le Conseil Municipal de vous offrir nos meilleurs vœux pour 2025.

Que la santé et le bonheur de bien vivre à Pullay soient toujours présents.

L'année 2024 a été marquée par des événements forts pour notre commune.

Les points forts sont la reconnaissance par le département et la région des atouts de notre commune en matière de fleurissement et aussi des nombreux services apportés à nos habitants.

Cette reconnaissance c'est l'obtention de notre 1^{ère} fleur, un grand merci à Éléonore, la personne qui fleurit et entretient notre village.

Merci à vous tous pour l'entretien très soigné et le fleurissement de vos lieux de vie.

Le compte rendu de la visite de la Région pour l'attribution de la 1^{ère} fleur est dans ce bulletin.

Les autres points forts sont :

- ▲ la pose de lampadaire rue des martinets et rue des bergeronnettes,
- ▲ la réalisation au centre bourg du rond-point autour du puits qui a été légèrement rehaussé et limité à 30 km/h,
- ▲ la pose d'un radar mobile afin d'inciter les conducteurs à respecter la vitesse autorisée,
- ▲ La réfection totale de notre cimetière avec une partie enherbée stabilisée et l'autre en enrobée. Cette réfection répondant totalement aux enjeux de santé publique en facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite et permettant un entretien naturel au cimetière.

Comme je le fais chaque année merci à toute l'équipe municipale, conseillers, personnel et aussi aux personnes qui distribuent les divers flyers concernant les besoins de notre commune et Interco.

Bonne Année 2025, tous ensemble ayons le souhait de bien vivre à Pullay et de le faire prospérer.

Amicalement,
Votre maire.

Serge Souchay

Les associations de la commune

Le Comité des Fêtes

Président : Moïse Dos Santos Claro
06 13 29 18 27



Le Stand de tir

Président : Jean Jacques Janik
02 32 32 39 22



L'Amicale des Chasseurs

Président : Michel Tavernier
02 32 32 18 19



État civil

▲ LE CARNET ROSE

- ▶ Nora HENNEGRAVE,
le 19 novembre 2024



*Toutes nos félicitations
aux heureux parents*

▲ ILS SE SONT DIT OUI

- ▶ Inès KHATTAM et
Mohamed MERROUCH,
le 24 février 2024



*Tous nos vœux de bonheur
aux nouveaux mariés*

▲ ILS NOUS QUITTÉS CETTE ANNÉE

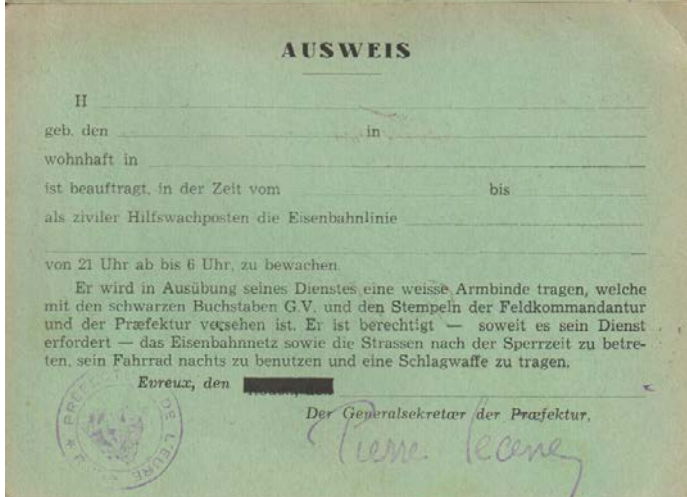
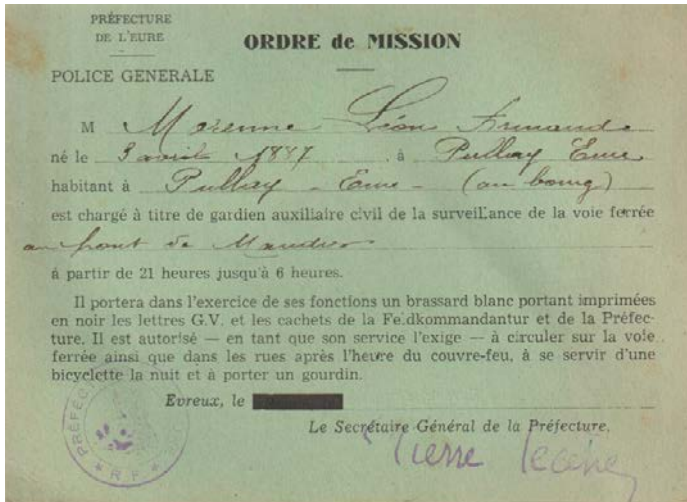
- ▶ Jean BINARD, le 11 janvier 2024
- ▶ Maryline CHEMIN, le 11 février 2024
- ▶ Jean-Noël BOURGUIGNON, le 10 mai 2024
- ▶ Roger BOURDIN, le 15 mai 2024
- ▶ Annie CACHEUX, le 9 juillet 2024
- ▶ Monique DUHAMEL, le 9 novembre 2024
- ▶ Ginette BEHAREL, le 25 décembre 2024



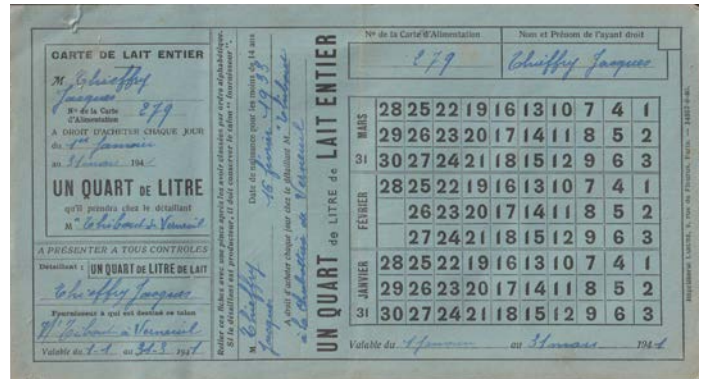
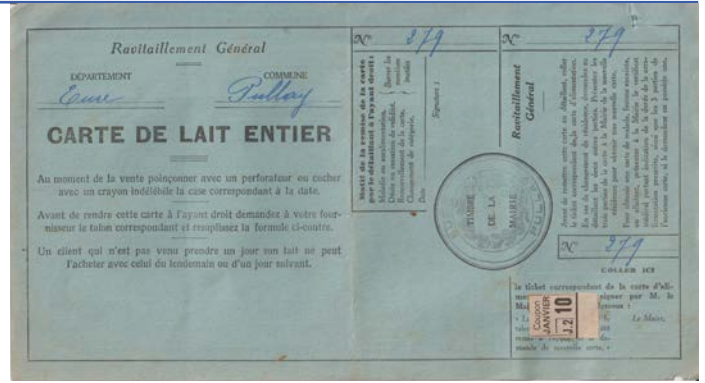
Toutes nos condoléances à leur famille

Pullay dans la guerre 39-45

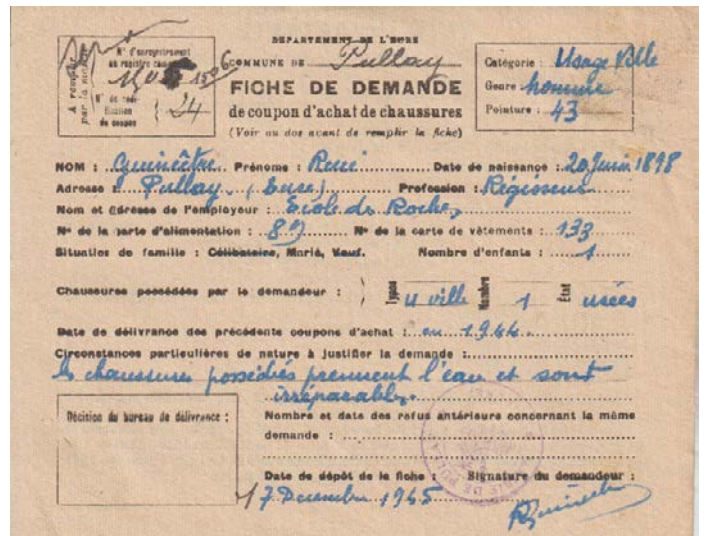
Un habitant de Pullay chargé de surveiller la voie ferrée au pont de Mandres, à titre de gardien auxiliaire civil. Il est autorisé à circuler la nuit en bicyclette et à porter un gourdin.



Après la fin de la guerre, les cartes d'alimentation étaient encore indispensables



Carte d'alimentation pour l'obtention de lait pour un enfant



Le cimetière

Les allées du cimetière ont été entièrement refaites de façon à ce que les personnes à mobilité réduite puissent circuler aisément, de plus, compte tenu des nouvelles mesures concernant l'utilisation des produits phytosanitaires, l'entretien des allées sera simplifié.

Un nouveau règlement portant sur la circulation à l'intérieur du cimetière est mis en place et est consultable en mairie. L'accès au cimetière en voiture n'est pas autorisé, aussi l'ouverture du portail ne se fait que sur un seul « ouvrant ».



L'église de Pullay

L'église est consacrée à 2 frères jumeaux saint Gervais et saint Protais.

Saint Gervais et saint Protais occupent une place éminente dans l'histoire de l'Église catholique. Selon saint Ambroise, ils sont considérés comme les premiers martyrs de Milan. Leur histoire, riche en foi et en sacrifice, inspire encore aujourd'hui les fidèles du monde entier. Ces deux saints ont souffert le martyre, probablement sous le règne de Néron ou, au plus tard, sous celui de



Photo de Gérard Jourdain

Domitien. Leur témoignage de foi est un exemple éminent de dévouement et de résistance face à la persécution.

Sa construction date du XII^{ème} siècle. À cette époque elle comprend la nef à cheval plat et le chœur. Au XV^{ème} et XVI^{ème} siècle elle fut complétée par le bas côté sud et le couvreur du plafond.

Le bas-côté sud fut classé en juillet 1932, et la totalité de l'église est classée depuis septembre 2011.

L'église est ouverte à la visite tous les jours.

Des messes sont dites les samedi 15 mars, 15 juin (fête patronale), 11 octobre et 13 décembre à 18h. De plus une messe a lieu tous les 1^{er} mercredi de chaque mois à 18h.

Le PLUi

La communauté de communes l'INSE, dont Pullay fait partie, élabore le nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Le plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme (PLU) communal ou intercommunal (PLUi) qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

Un registre est ouvert à la mairie les jours de permanence. Vous pouvez vous y rendre et y déposer vos remarques et observations.

Des réunions publiques sont organisées pour mieux informer les administrés :

- ▲ Le mardi 28 janvier 2025 à 18h à la salle des fêtes de Bourth
- ▲ Le jeudi 30 janvier 2025 à 18h à la salle des fêtes de Damville



Les maisons fleuries

Le comité en charge de déterminer l'habitation la plus fleurie a établi pour l'année 2024 le palmarès suivant :

- ▲ 1^{er} Monsieur et Madame BRASSIER
- ▲ 2^{ème} Madame BONNNAMI
- ▲ 3^{ème} Monsieur DESJARDIN
- ▲ 4^{ème} Monsieur et Madame ROTROU
- ▲ 4^{ème} Monsieur et Madame SOUCHAY
- ▲ 4^{ème} Monsieur et Madame CARNOIN
- ▲ 4^{ème} Madame DUBOIS
- ▲ 5^{ème} Monsieur et Madame GONTIER
- ▲ 5^{ème} Monsieur et Madame DESMET
- ▲ 5^{ème} Monsieur DÉCURE
- ▲ 5^{ème} Monsieur et Madame POHER

Madame Marie Françoise Gasparet, classée 1^{ère} au concours 2023, faisait partie du jury. L'année prochaine Monsieur Brassier fera à son tour parti du jury.



Didier BRASSIER et Sylvie DANTU, responsable du comité des maisons fleuries



Le comité des fêtes

▲ LA CHASSE AUX ŒUFS

Le jour de Pâques le comité a organisé une chasse aux œufs dans le verger de la commune. Les jeunes chasseurs ont bien rempli leur panier.



▲ LA BROCANTE

Le 12 mai la brocante a tenu ses promesses, de nombreux chineurs sont venus faire des affaires dans le bric-à-brac que proposait chaque exposant.



▲ LE CONCOURS DE PÊCHE

Le dimanche 5 mai, les pêcheurs de Pullay se sont levés de bonne heure pour venir taquiner la truite à la mare du Bio.



▲ LE BAL DU 14 JUILLET

Cette année 2024, le comité des fêtes a repris la tradition du bal du 14 juillet qui a eu lieu le 13. Les Pullaysiens et Pullaysiennes étaient donc invités à venir danser à la mairie.



▲ LA FÊTE DE LA POMME

Au verger conservatoire de Pullay, le comité des fêtes a organisé sa fête de la pomme et du terroir. De nombreuses animations étaient présentes : vente de produits locaux (cidre, miel, charcuterie...), artisanat, promenade en calèche, exposition de vieux tracteur

Le matin les enfants ont participé à la cueillette des pommes, tandis que l'après-midi le concours de la meilleure tarte aux pommes avait lieu.



Les dates des manifestations et des soirées, organisées par le comité des fêtes, pour 2025 sont :

- ▲ 8 mai : concours de pêche à la mare du Bio
- ▲ 11 mai : brocante au verger
- ▲ 13 juillet : bal à la mairie
- ▲ 27 septembre : soirée « moules-frites »
- ▲ 12 octobre : fête de la pomme au verger
- ▲ 22 novembre : soirée « Beaujolais »
- ▲ 13 décembre : arbre de Noël
- ▲ 31 décembre : jour de l'an



... du bon entretien de ses espaces verts

Nous avons la chance de vivre dans une commune où chacun prend soin de rendre agréable son espace et nous devons maintenir cette habitude qui contribue à l'attractivité de Pullay.

Aussi nous vous rappelons quelques conseils :

▲ LA TAILLE DE VOS HAIES :

Par principe, une haie mitoyenne qui marque la séparation entre deux maisons appartient aux deux voisins. La responsabilité de son entretien repose donc sur les deux parties.

Plus précisément, **l'article 667 du Code civil** indique que « la clôture mitoyenne doit être entretenue à frais communs ». Autrement dit, chacun doit participer à cette tâche dans son jardin respectif. Pour prévenir tout conflit ou incompréhension, il est recommandé de se mettre d'accord avec le voisin avant de commencer à tailler la haie.

Au cas où la haie n'est pas mitoyenne, vous avez le droit de tailler celle-ci jusqu'à la limite séparative de propriété et cela sans avoir à demander au préalable l'accord de votre voisin.

Selon le code civil une haie ne peut dépasser 2 mètres de haut si elle est plantée à moins de 2 mètres de la limite du terrain. Au-delà des 2 mètres de votre clôture, il n'existe pas de hauteur limite.

Quand tailler sa haie ?

La loi précise ainsi que les agriculteurs ne peuvent tailler leurs haies du 1^{er} avril au 31 juillet afin de ne pas déranger les oiseaux nichant pendant la période de reproduction, sous peine de sanction (amende et retenue sur les aides)

Pour les particuliers, il n'existe pas de règle spécifique en matière d'entretien des haies, mais au printemps la plupart des haies est susceptible d'abriter des espèces protégées. **L'article L411-1 du code de l'environnement interdit de détruire ou perturber ces espèces et leurs habitats.**

L'OFB (Office Français de la Biodiversité) préconise fortement, pour les particuliers, de ne pas tailler les haies entre le 15 mars et le 15 août.

Les riverains doivent obligatoirement tailler leurs haies en bordure des voies publiques, de manière à ce qu'elles ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

L'article R 1 16-2-5 du Code de la voirie routière précise qu'il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public.

▲ L'ÉLAGAGE DE VOS ARBRES :

En tant que **propriétaire, vous avez l'obligation de couper les branches qui dépassent sur la voie publique**. Votre commune peut vous contraindre à élaguer vos arbres, notamment lorsqu'ils gênent le passage (marche sur un trottoir, circulation des voitures...) ou représentent un danger.

▲ L'ENTRETIEN DE VOS JARDINS :

Aucune obligation pour l'entretien de vos pelouses. Cependant si le mauvais entretien de celles-ci peut entraîner des conséquences néfastes pour les espaces verts de vos voisins : envahissements de « mauvaises herbes », dispersion des graines par l'action du vent.

Le bon entretien de vos pelouses évitera peut-être un conflit avec vos voisins qui ne manqueront pas de venir se plaindre en mairie.

L'article L2213-25 du code général des collectivités publiques autorise le maire de prendre un arrêté pour contraindre un propriétaire à entretenir un jardin laissé à l'abandon.

Tous ces travaux doivent, bien évidemment, respecter les plages horaires pour les activités sonores et extérieures.



Les règles de bon voisinage

Le printemps va arriver et chacun va avoir envie de jardinage et de bricolage. C'est tout à fait compréhensible d'autant que ce sont des activités distrayantes et saines pour le physique comme pour le moral. Cependant il va falloir que vous ayez à l'esprit que ces activités ne doivent pas être une source de « conflit » avec votre voisinage.

Pullay est une commune où il fait bon vivre, où on fête régulièrement les voisins, aussi il ne faudrait pas que cette sérénité soit entachée par des « chamailleries » inutiles et stériles.

En conséquence, on vous rappelle quelques règles simples qui nous permettront de passer une année 2025 dans la plus grande tranquillité.

Le Code de la Santé publique dans l'article R.1334-31 définit une nuisance sonore comme suit : « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Il s'agit simplement de bon sens pour le respect d'autrui.



Bricolage et Jardinage

Ces activités sont soumises à des horaires qu'il faut respecter :

Du lundi au vendredi (jours ouvrables) : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h

Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h

Ces horaires ne sont imposables que pour l'utilisation de matériel à moteur thermique ou électrique. La pelle, le râteau ou le sécateur ne sont pas interdits en dehors de ces horaires et même pendant.



Chiens, Chats, ânes, etc.

Vous avez des animaux de compagnie qui vous apportent du bonheur et de la sécurité (chien par exemple).



Sachez que vous devez veiller à ce que leur présence ne vienne pas troubler la tranquillité de votre voisinage. Vous êtes responsable des dommages (bruits, déjections, etc.) que ceux-ci pourraient occasionner.

Ne laissez pas vos chiens aboyer toute la journée, que vous soyez présents ou absents. Il existe, et vous le savez, des colliers anti-aboiement.

En vous promenant ne laissez pas sur la route les déjections de votre animal, ramassez-les.

L'article R1337-7 du Code de la santé publique prévoit une amende pour les aboiements diurnes d'un chien.

« Allumez le feu ! »



Les feux de feuilles, d'herbe fraîche, de branchages sont toujours interdits dans le département de l'Eure, en particulier dans les périodes de fortes sécheresses.

Jeux d'eau

Vous avez une piscine qui vous permet de vous rafraîchir pendant les périodes chaudes de l'année. Rappelez-vous que vous êtes tenus de prendre certaines mesures de façon que l'utilisation de celle-ci ne vienne en rien gêner vos voisins (cris des enfants, pompes bruyantes, etc.).



Pour information : Vous avez une piscine privée dans votre jardin, enterrée ou semi-enterrée, elle doit obligatoirement être équipée d'un dispositif de sécurité pour prévenir les risques de noyade. Si votre piscine n'est pas sécurisée, vous vous exposez à une amende et vous pourrez être tenu pour responsable en cas d'accident.

Les nuisibles

▲ SOURIS, RATS ET AUTRES PETITS RONGEURS

Vous hébergez, gratuitement, des petits rongeurs qui vous « gâchent » la vie. Sachez que vous pouvez venir à la mairie qui met à disposition ce qu'il faut pour détruire ces nuisibles.



Désolé, mais pour les allergiques à l'informatique cela ne fonctionne pas pour le « mulot ».

▲ LES CHENILLES

Depuis quelques années (réchauffement climatique) les chênes et les pins sont envahis par des chenilles processionnaires. La pique et les poils urticants peuvent être dangereux pour l'homme et pour vos animaux favoris (chiens et chats).

Si vous essayez de les détruire, prenez la précaution de vous tenir suffisamment à distance car lorsqu'elles se sentent menacées elles projettent leurs poils.

Les mésanges charbonnières raffolent de ces chenilles (un couple peut consommer jusqu'à 500 chenilles par jour),

aussi n'hésitez pas à les nourrir en hiver, elles seront là quand les chenilles sortiront de leur cocon.

Pour la destruction des nids de chenilles, vous pouvez contacter :

BC27 à Conches en Ouche

☎ 02 34 88 20 56

☎ 06 86 59 63 06

✉ www.bc27.fr



▲ LES GUÊPES ET FRELONS

Vous constatez la présence de nids d'insectes volants indésirables (guêpes, frelons européens ou asiatiques) à proximité de votre habitation. Sachez que les pompiers n'interviennent plus pour la destruction des nids. Il vous faut faire appel à une société spécialisée pour ce genre d'intervention.

Vous pouvez contacter :

DUBOIS Nicolas : ☎ 06 84 45 61 41

LANCON Cyril : ☎ 06 70 21 70 74

Intervention 7j/7 - 25km autour de Verneuil



Le tri des ordures ménagères

Le traitement de nos ordures ménagères se fait par le SETOM (Syndicat Étude Traitement Ordures Ménagères), qui se trouve à Guichainville près d'Évreux.

LES DÉCHETTERIES sur le territoire de l'INSE (Breteuil, Mesnils-sur-Iton, Rugles, Verneuil-d'Avre-et-d'Iton) attention aux changements de jours et d'horaires d'ouverture :

Été (du 1^{er} avril au 31 oct.) : 9h-11h45 et 13h30-17h45
Hiver (du 1^{er} nov. au 31 mars) : 9h-11h45 et 13h30-16h45
Jours de fermeture : dimanche et lundi

En fonction des conditions climatiques, ces horaires sont susceptibles d'être modifiés.
 Renseignements sur : www.inse27.fr

TOUS les EMBALLAGES et les PAPIERS se trient !

PLASTIQUE

Bouteilles, flacons, bidons...

- **Bouteilles** : boissons, huiles alimentaires, produits d'entretien...
- **Flacons** : produits d'hygiène et cosmétiques, sauces, yaourts liquides...
- **Bidons** : lessives, d'eau, de vin...

- **Sachets** : légumes, chips, fromage rapé, fruits secs...
- **Films** : packs d'eau, sacs, papiers à bulles, recharges de savon...
- **Boîtes et barquettes** : viennoiseries, beurre, chocolat en poudre, bonbons, glaces...
- **Pots** : crème, yaourt...
- **Tubs** : dentifrice, colle pour enfant...

METAL

Canettes, conserves, aérosols...



Les emballages ayant contenu des produits toxiques doivent être déposés en déchèterie.

- **Canettes** : toutes les boissons...
- **Conserves** : légumes, poissons, plats préparés...
- **Barquettes** : gâteaux, plats cuisinés...
- **Boîtes** : biscuits, thés...
- **Bouteilles** : sirops, huiles alimentaires...
- **Aérosols** : déodorants, laques, brumisateurs, désodorisants, crème chantilly...



- **Sachets** : cafés, croquettes, gourdes de compote...
- **Capsules** : cafés, capsules de bouteille...
- **Tubes** : colles, crèmes, sauces...
- **Autres emballages** : opercules, papier aluminium mis en boule, couvercles...

CARTON

Cartons, briques alimentaires...



Les cartons bruns de grand volume doivent être déposés en déchèterie.

- **Emballages en carton** : biscuits, yaourts, céréales, jouets, pizzas, boîtes à oeufs...
- **Briques alimentaires** : laits, soupes, jus de fruits, crèmes fraîches...

PAPIER

Journaux, magazines, prospectus...



Les papiers spécifiques, comme les papiers métallisés ou plastifiés, sont à jeter avec les ordures ménagères.

- Journaux, magazines, prospectus, cahiers, livres, sacs, sachets, enveloppes (même en papier kraft), feuilles...

▲ **Des astuces pour un meilleur tri de vos emballages**

- ▶ Ne les emboîtez pas : séparés, ils sont mieux triés et valorisés
- ▶ Ne les lavez pas : c'est inutile. Videz-les bien de leur contenu
- ▶ Jetez vos emballages en vrac dans votre bac
- ▶ Cartons volumineux : à déposer en déchetterie
- ▶ Les piles et les batteries sont à déposer en déchetterie ou en magasin. Il est strictement interdit de les déposer dans le bac de tri (**risque incendie important dans le centre de tri**)

▲ **Les bons gestes pour faciliter le travail des collecteurs**

- ▶ Ne sortez vos déchets que lorsque le bac est plein
- ▶ Présenter votre bac poignée tournée vers la route, ceci facilite le travail du collecteur
- ▶ Rentrez votre bac après le passage des collecteurs

Vous avez un problème de collecte : bac non collecté, bac cassé... Contactez la communauté de communes INSE au 02 32 32 93 01.

Pour le tri sélectif pensez à **composter**. La communauté de communes, l'INSE, met à votre disposition des composteurs pour vos déchets végétaux (pelures de légumes, de fruits, tontes de pelouses...)

Élu Rural Relais de l'Égalité

Pour lutter contre les violences et les inégalités en milieu rural, l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) a répondu à un appel à manifestation d'intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes et de la lutte contre les violences. Avec sa nouvelle action ERRE (Élu Rural Relais de l'Égalité), l'association continue la trajectoire inaugurée lors du Congrès « La Femme, La République, La Commune ».

ERRE a vocation à s'appliquer à toute situation de discrimination rencontrée sur une commune rurale : raciale, LGBTQI+, situation de handicap, violences intrafamiliales... Les élus sont formés à accueillir la parole des victimes et à les orienter vers les structures d'accueil les plus adaptées.

- ▲ Le rôle des référents départementaux :
 - ▶ Accompagner les conseils municipaux dans la désignation d'élus ERRE
 - ▶ Assurer un suivi avec les partenaires
 - ▶ Impulser des événements de sensibilisation et de formation
 - ▶ Intégrer et participer à un réseau d'échange national
- ▲ Les missions des élus communaux :
 - ▶ Accompagner les victimes de violences intrafamiliales et d'inégalité
 - ▶ Participer à des actions de sensibilisation et de formation
 - ▶ Entrer en relation avec des structures locales adaptées



Votre contact local : Sylvie Dos Santos Claro - ☎ 06 35 50 69 92

La fête à Pullay

Vous réunissez de la famille, des amis, vous organisez une cousinade, un anniversaire, une communion ou une fête entre copains, la commune met à votre disposition gratuitement 2 barnums de 18 m² et 10 tables pliantes et bancs pliants.

- ▲ Ce prêt est strictement réservé aux habitants de Pullay.
- ▲ Pensez à réserver à l'avance.
- ▲ Charge à vous de venir chercher le matériel à la mairie et de le ramener.

Il vous sera demandé une caution par matériel prêté.



Le recensement des jeunes de 16 ans



Ce recensement est obligatoire et doit se faire dans le **premier trimestre des 16 ans** ; il se fait à la mairie.

- ▲ Le jeune sera convoqué vers ses 17 ans pour effectuer la « journée défense et citoyenne » (JDC)
- ▲ Il pourra s'inscrire :
 - ▶ Au permis de conduite.
 - ▶ Aux examens : baccalauréat, écoles supérieures, concours de l'État.
- ▲ Il sera inscrit automatiquement sur les listes électorales.

Au cas où le recensement se fait après le délai vous risquez d'être bloqué à l'inscription du permis de conduire, et à l'inscription des examens et scolarités supérieures.

La carte Center Parcs

Celles et ceux qui n'ont pas encore demandé leur carte d'entrée à Center Parcs pour l'année 2025 il est encore temps de venir à la mairie.

Lorsque vous viendrez à la mairie, n'oubliez pas de vous munir d'une photo d'identité récente pour chaque **membre de la famille habitant à Pullay**, avec son nom et prénom inscrits au dos de la photo.



Les évènements 2024 dans notre commune

▲ LES VŒUX DU MAIRE 2025

Plus de cent Pullaysiennes et de Pullaysiens sont venus à la cérémonie des vœux du Maire. Le Conseiller Départemental Michel FRANÇOIS, la Présidente de la communauté de communes Nathalie NOËL étaient également présents, ainsi que des représentants de la gendarmerie et des pompiers. À l'issue du discours, retranscrit ci-après, Monsieur le Maire a invité les participants au pot de l'amitié.

Mesdames, Messieurs, Pullaysiennes, Pullaysiens,

Merci de votre présence si nombreuse ce soir. Nous avons trois choses importantes, les vœux du Maire, la lecture du palmarès des maisons fleuries et leurs récompenses et quelques mots sur l'attribution par le jury départemental et régional de notre 1ère fleur.

Les membres du conseil municipal ici présents et moi-même vous souhaitent une bonne et heureuse année 2025. Que cette année soit bonne en santé et tout ce que vous souhaitez le plus se réalise.

Je remercie de leur présence notre conseiller départemental, Michel François, la présidente de l'INSE Nathalie Noël, ainsi que son vice-président Alain Petibon. Je remercie également la gendarmerie représentée par Florian Levrel et les sapeurs pompiers représentés par Nicolas Dubois

J'ai les excuses du Père Charles qui est retenu en tant qu'aumônier des sapeurs pompiers à une cérémonie Sainte Barbe dans le nord de notre département.

J'ai les excuses de notre députée et de nos trois sénateurs et sénatrices.

Nous aurons une pensée pour celle et ceux qui nous ont quitté depuis un an, Jean Baptiste Binard, Marylin Chemin, Jean Noel Bourguignon, Roger Bourdin, Annie Cacheux, Monique Duhamel et très récemment Ginette Beharel. Nous aurons aussi une pensée pour celles et ceux qui ne peuvent plus être avec nous ce soir pour des raisons de santé ou d'handicap en particulier Bernard Hérisson, notre collègue au conseil, retenu suite à une intervention chirurgicale.

Je remercie les conseillers municipaux pour leur conseil et leur assiduité à nos réunions de conseil et aux réunions de travail.

Merci à Michel Samon pour la diffusion de Panneapocket et la réalisation du bulletin municipal, merci à Sylvie Dantu pour la gestion de la salle polyvalente et l'entretien du linge, merci à Didier Mallez pour le suivi de tous les dossiers de travaux à réaliser sur la commune.

Un grand merci à notre secrétaire de mairie Marie Pierre pour son travail, son sens du devoir et sa clairvoyance dans les décisions que nous devons prendre.

Merci à Nathalie et de temps en temps à Valérie pour l'entretien de nos locaux, mais aussi pour le travail pas toujours facile de la gestion de notre salle polyvalente.

Ensuite je n'ai pas trouvé le mot pour Éléonore donc simplement un grand merci pour le travail assidu, méticuleux pour l'entretien et le fleurissement de notre commune.

En effet je vous l'ai dit en début de ma prise de parole nous avons obtenu notre première fleur ; et là je pense qu'Éléonore y est pour beaucoup et je souhaiterai qu'on l'applaudisse sincèrement, bravo.

Je ne vais pas vous lire le compte rendu de la visite du jury régional, mais vous donner les points positifs, sachant que nous n'avons pas de point négatif :

1. une commune bien fleurie et bien entretenue,
2. présence de tables de pique-nique dans plusieurs endroits de la commune,
3. projet d'aménagement d'une pente douce à la mare du Bio,
4. utilisation de l'appli Panneapocket pour l'information à nos habitants
5. présence de toilettes publiques propres,
6. l'approche raisonnée de notre jardinière experte Éléonore en matière de connaissance horticole, arbustive et paysagère.

Je n'oublierai pas de remercier aussi les bénévoles qui aident à fleurir la commune ou à arroser quand cela est nécessaire. Merci à celles et ceux qui distribuent régulièrement les flyers utiles à nos habitants.

Merci à Christophe Ponlevé et à son épouse pour la fourniture du magnifique grand sapin posé devant notre mairie.

Merci à nos trois associations, l'amicale des chasseurs, présidée par Michel Tavervier, et toujours soucieuse de réguler le gibier. Merci à l'association des tireurs sportifs présidée par mon collègue Jean Jacques Janik, et au nouveau comité des fêtes présidé par Moïse Dos Santos Claro. Merci à ces trois associations, sans oublier le groupe des marcheurs du mardi après-midi et les joueurs de cartes du jeudi après-midi animée par Philippe Décure et Michel Rotrou.

Un grand merci à toutes ces personnes qui font le bien-vivre à Pullay.

Qu'avons-nous fait en 2024 ?

- ▲ Nous avons posé 4 nouveaux lampadaires, 1 rue des Tourterelles, 1 rue des Martinets et 2 rue des Bergeronnettes.
- ▲ Nous avons avec le concours et sous la responsabilité de l'INSE réaménagé le tour du puits au centre du village afin que les bus de ramassage scolaire puissent circuler normalement. Ces travaux ont coûté 92 054 € HT. Le département nous a accordé une subvention de 60% dans le cadre des amendes de police. Le solde soit 36822 € a été réparti pour 49% pour la commune et 51% pour l'INSE. Merci à l'Interco pour cette bonne collaboration et au département pour l'attribution de la subvention.
- ▲ Le cimetière a fait l'objet de gros travaux. Les trois allées principales sont en enrobé afin d'avoir un minimum d'entretien, les allées transversales sont enherbées sur un sol stabilisé afin de permettre une circulation aisée à tout le monde y compris aux fauteuils roulants. L'allée extérieure va être également rénovée.
- ▲ Comme je vous l'avais dit il y a un an, l'achat de la balayeuse a été fait. Maintenant nos caniveaux et routes sont régulièrement balayés et donc propres.
- ▲ La clôture entre l'église et la propriété voisine a été réalisée, une haie de charmilles a été plantée. L'ensemble des gouttières et descentes d'eau a été rénové de ce côté de l'église.
- ▲ Le centre bourg est sécurisé grâce à la pose de la vidéo protection. Les 4 lieux restants devront être réalisés dans le courant du premier semestre 2025.
- ▲ Le projet d'aménagement au 9 rue des Hirondelles est actuellement en cours de réflexion.

Nos projets pour 2025

- ▲ Comme je vous l'ai dit précédemment nous allons terminer la mise en place totale de la vidéo protection sur les quatre sites restants, la Fauvelière, le Val d'Haumont et ici en face du parking de la salle polyvalente.
- ▲ Du fait de la vente à nouveau de la propriété au 1 rue des Tourterelles, nous avons demandé au domaine de nous faire un estimatif partiel de cette propriété :
 - ▶ Proposition d'acquisition du terrain situé derrière la mairie
 - ▶ Ce terrain + la mare et l'ex four
 - ▶ Ce terrain, la mare et le hangarNous attendons la proposition des domaines afin de faire une proposition au vendeur
- ▲ Un dossier important pour notre commune, mais aussi pour les communes de l'Interco est la réunion de concertation pour la réalisation du nouveau P.L.U.i. À ce sujet je vous informe qu'un cahier est à votre disposition à la mairie, vous pouvez y inscrire des suggestions. Bien sûr, des réunions publiques auront lieu tout au long de l'année organisée par l'Interco.
- ▲ Nous allons aussi réaliser 3 affiches posées au verger et sur nos deux mares expliquant nos façon de préserver la nature, elles vous sont présentées ici.
- ▲ Réalisation d'une salle de réunion pour nos associations dans l'ancienne cantine et la pièce à côté pour 28 000 €. Nous avons fait une demande de subventions pour la somme de 11 000 €.
- ▲ Réalisation de la clôture entre le terrain de la commune et la propriété voisine 7 rue des Hirondelles.
- ▲ Nous avons une réflexion aussi sur la réalisation d'un panneau souhaitant la bienvenue dans notre commune, la maquette vous est représentée ici. N'hésitez pas à la regarder et avec les post-it à votre disposition, y noter vos observations.

Avant de terminer, je vous informe que j'ai retenu la date du 27 février à 15 h pour visiter le centre de tri du SETOM. Le conseil municipal est bien sûr invité ainsi que le personnel communal et comme nous pouvons être jusqu'à 27, il y a quelques places disponibles, merci de m'en informer avant le 10 février.

Merci de votre attention ;

Je vous renouvelle nos meilleurs vœux pour 2025

Je vais passer la parole à ma collègue Sylvie qui va vous donner le palmarès des maisons et propriétés fleuries

Je propose ensuite à Madame la présidente de l'Interco de prendre la parole et ainsi qu'à notre conseiller départemental Michel François.

Les évènements 2024 dans notre commune

▲ LES VŒUX DU MAIRE 2025



La présidente de la communauté de communes Nathalie Noël et le maire Serge Souchay



Le conseiller départemental Michel François et le maire Serge Souchay



▲ LIMITE DE VITESSE



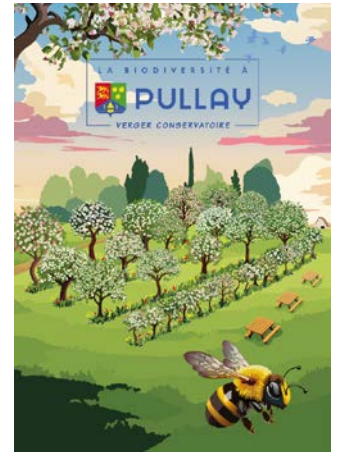
À tous les usagers de la route conduisant un véhicule à moteur, il est rappelé que la vitesse est **limitée à 50 km/h** sur les routes de la commune. Le radar pédagogique placé, pour l'instant, allée des Myrtilles vous le rappelle.



D'autre part un arrêté municipal a été pris qui **limite la vitesse à 30 km/h** dans le centre de la commune à hauteur de l'église. Cette limitation concerne la rue des Tourterelles, la rue des Hirondelles et la rue des Rossignols.

▲ DES COINS RAFRAÎCHISSANTS À PULLAY

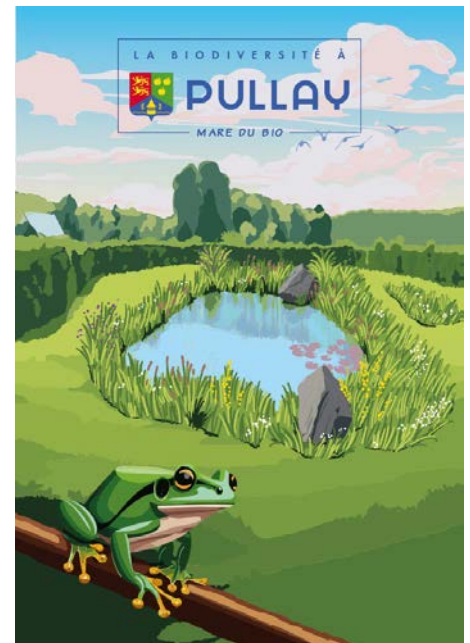
Geneviève PISSOT, graphiste, habitant à Pullay a créé pour la commune 3 affiches représentant des lieux plein de fraîcheur et de charme situés dans notre village. Ces 3 affiches existent également sous forme de cartes postales qui vous sont proposées en mairie.



*Ci-dessus :
La mare de la Fauvelière*

*En haut à droite :
Le verger conservatoire*

*Ci-contre :
La mare du Bio*



▲ LES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Grâce à Éléonore, notre prestataire en charge de l'entretien des espaces verts, de nos rues et de nos mares, qui fleurit nos parterres, nos bâtiments. Après tant d'années d'efforts et de constance pour embellir notre commune nous avons obtenu notre 1^{ère} fleur au concours des Villes et des Villages Fleuris.

Vous trouverez aux pages suivantes le rapport de visite qui nous a permis d'obtenir notre première fleur.





RAPPORT DE VISITE

Nom de la commune : PULLAY
 Nombre d'habitants : 450
 Niveau de labellisation : 0 fleur
 Membres du jury : Philippe Debaize, François Suriray, Marc Lefaux et Michel Gresille
 Personnes rencontrées : Serge Souchay (Maire de la Commune) Son épouse,
 Et Eléonore (La jeune femme chargée des espaces verts)

1 – LA VISITE DU JURY

Accueil, présence du binôme élu-technicien, pertinence du circuit, respect du temps imparti, qualité du dossier, etc.

-Lundi 2 septembre - Le binôme élu/technicien est respecté. Un dossier avec quelques notes nous a été remis en amont. Le temps de visite est respecté. Le binôme élu/technicien se présente dans une salle de la mairie avant de commencer la visite de la commune avec le van. Nous découvrons le cimetière, l'espace municipal qui sert à la foire à tout, les mares, la création d'un cheminement entre le bourg et la mare, les lotissements dans le bois, une partie de la voie verte qui part du village jusqu'à la commune de Verneuil, puis le rond-point du bourg et le petit jardin à l'arrière de la Mairie.

2 – LE PROJET MUNICIPAL

Motivations pour l'obtention du label, connaissance des critères d'évaluation, stratégie d'aménagements paysagers, échanges avec les partenaires, etc.

-Monsieur le Maire a vraiment bien préparé notre venue et nous redonne quelques informations sur sa commune et les projets qui ont été entrepris ou qui seront réalisés. Son épouse est également très impliquée dans la vie de la commune. La commune fait 1200 hectares dont 400 de forêt et 49 hectares à la commune. Une partie de la célèbre école des roches se situe sur la commune, ainsi que de nombreuses résidences secondaires. La commune de Pullay a déjà reçu le prix du fleurissement. L'Eglise du village est ouverte tous les jours, et un projet vidéo surveillance va être mis en place en raison du trafic automobile sur la RN12, et la D926. La qualité de vie n'est pas oubliée avec la plantation d'arbres fruitiers au niveau de la mare, et la préoccupation d'entretenir tous les chemins communaux au moins 2 fois par an.

3- ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHÉ

Concertation avec la population, informations envers les touristes, actions pédagogiques, etc.

-Un concours de maisons fleuries est déjà en place sur la commune, auquel participe 30 maisons.
 -La commune adhère à l'application PanneauPocket qui permet à la population de recevoir en temps réel les notifications de leur commune (ex : La taille des haies à prévoir, ou l'entretien des abords des propriétés privées, restrictions d'arrosage etc...)
 -la mise en place de 2 panneaux d'information sur la commune qui informent la population du pourquoi la commune laisse l'herbe sous les pommiers.

4 – PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

Arbres, arbustes, pelouses, prairies, couvre-sol, plantes mellifères et nectarifères, fleurissement (entretien, diversité, pertinence des plantations et créativité), etc.

- Une vraie valeur ajoutée pour la commune a été l'embauche d'Eléonore, fille d'un couple d'horticulteurs, elle maîtrise très bien les aspects du végétal et du fleurissement. Les abords de la Mairie, son fleurissement et le petit jardin sur l'arrière sont très élégants.

5 – GESTION ENVIRONNEMENTALE

Préservation de la biodiversité, des ressources naturelles (eau, sol, intrants, déchets verts, énergie), stratégie de sensibilisation et actions contre le réchauffement climatique, etc.

- L'achat de la commune pour un tracteur qui balaye et arrache les mauvaises herbes fait gagner du temps. L'arrosage de la commune est effectué par la récupération de l'eau d'une citerne de 10.000 litres récupérée sur le toit de la salle polyvalente.

Des chemins communaux entretenus 2 fois par an. La mare dite du bio autour de laquelle l'herbe n'est plus fauchée. 1 verger conservatoire sur la commune avec des variétés anciennes de pommiers. Un cimetière engazonné sur une première partie.

Un chèque de 100 euros versé par la commune pour encourager les habitants à détruite les nids de frelons et les chenilles processionnaires (60). Le réaménagement de la mare avec une pente douce, et la mise en place d'une barrière en bois.

6 – QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

Patrimoine bâti, façades, propreté, voiries, publicité, réseaux, mobilier urbain, accessibilité, etc.

-Une mairie très bien entretenue avec un grand parking (dont un espace parking à vélo) et une table de pique-nique. (3 au total sur la commune) Le rond-point du centre bourg va être corrigé pour permettre une meilleure circulation des autocars, et apporter de l'accessibilité supplémentaire à l'Église en supprimant plusieurs marches. A noter des toilettes publiques très propres sur l'arrière de la Mairie. Mise en place d'une voie douce qui mène du centre bourg à la mare. Un circuit de rando qui part du centre bourg pour aller au château des bois francs et revenir au centre bourg. Un terrain de pétanque à destination des habitants.

7 – ANALYSE PAR ESPACE

Entrées de commune, centre-bourg, quartiers d'habitation, parcs et jardins, jardins familiaux, abords d'établissements publics, cimetières, espaces sportifs, aires de jeux, espaces naturels, trame verte et bleue, zone d'activité, etc.

- Nous avons beaucoup apprécié notre visite dans ce tout petit village, où Monsieur le Maire, sont épouse et Eléonore sont extrêmement impliqués envers leur population et la mise en place de bonnes pratiques bio environnementales et durables sur leur commune. La commune est soignée et mérite d'être reconnue pour tous ses efforts.

Conclusion de la visite

Points positifs

- Une commune bien fleurie et bien entretenue
- Les tables de pique-niques
- L'aménagement de la pente douce de la mare
- L'appli panneaux pocket pour informer en temps réel les habitants
- Les toilettes publiques
- L'approche raisonnée de notre experte Eléonore en matière de connaissances horticoles, arbustives et paysagères

Points négatifs

-aucun

- Conclusion générale

Le jury est satisfait de la visite de cette commune qui met en place de nombreuses initiatives favorables à la biodiversité et qui sont à saluer. Cette commune est très bien gérée et mérite La 1^{ère} fleur.

- Une 1ère fleur en 2024 pour la commune de Pullay

Les évènements 2024 dans notre commune

▲ LE REPAS DES ANCIENS

Cette année encore nos anciens sont venus pour le traditionnel repas offert par la mairie.

La sénatrice Kristina PLUCHET et la députée Christine LOIR nous ont honorés de leur présence.

Notre ami et voisin le maire de Mandres, Michel OSMOND, était également présent.



Madame Louissette GUILPAIN et Monsieur Roger CACHEUX furent à l'honneur en tant que doyenne et doyen.



▲ LA FÊTE DES VOISINS

Les habitants de Pullay ont encore prouvé que l'entente entre voisins n'est pas un vain mot.

Trois lieux de la commune ont vu cette année les voisins faire la fête.

▲ Le Val d'Haumont



▲ Le bourg



▲ Les Haies le Roy et La Fauvelière



Les évènements 2024 dans notre commune

▲ LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La mémoire des soldats morts pour la France a été respectée, de nombreux Pullaysiens, femmes, hommes et enfants ont répondu présents pour venir honorer leurs soldats.

Des représentants de la gendarmerie et des pompiers étaient également présents.

Les enfants de la commune furent en charge de déposer une gerbe de fleurs au pied du monument.



Les participants à la cérémonie chantent l'hymne national « La Marseillaise »

À l'issue de la cérémonie, Monsieur le Maire invite les personnes présentes au verre de l'amitié dans la salle de la mairie.



L'appel aux morts par Daniel Auvray et Jean Jacques Janik

Mutuelle Santé

La commune de Pullay a signé un partenariat avec le groupe AXA, pour permettre à certains habitants de la commune d'avoir accès à une mutuelle santé très intéressante.

- ▲ -20% pour les 60 ans et plus (et tous les artisans, commerçants, libéraux)
- ▲ -10% pour les autres,
- ▲ Réduction sur tarif public, à vie, sur votre contrat,
- ▲ Large gamme permettant une couverture adaptée à tous les besoins,
- ▲ Services associés : téléconsultation, assistance, appli de suivi de contrat,
- ▲ Agent de proximité chez vous avant et après-vente.

Contact : **Donatien GRANGERAY**

☎ 06 79 64 70 15

✉ donatien.grangeray.am@axa.fr



Participation de la commune aux activités extrascolaires

La commune de Pullay participe aux dépenses de certaines activités extrascolaires.

- ▲ Pour les activités sportives ou culturelles : 50% du montant, plafonné à 40€
- ▲ Pour les voyages scolaires : jusqu'au CM2 : 50%, plafonné à 175€

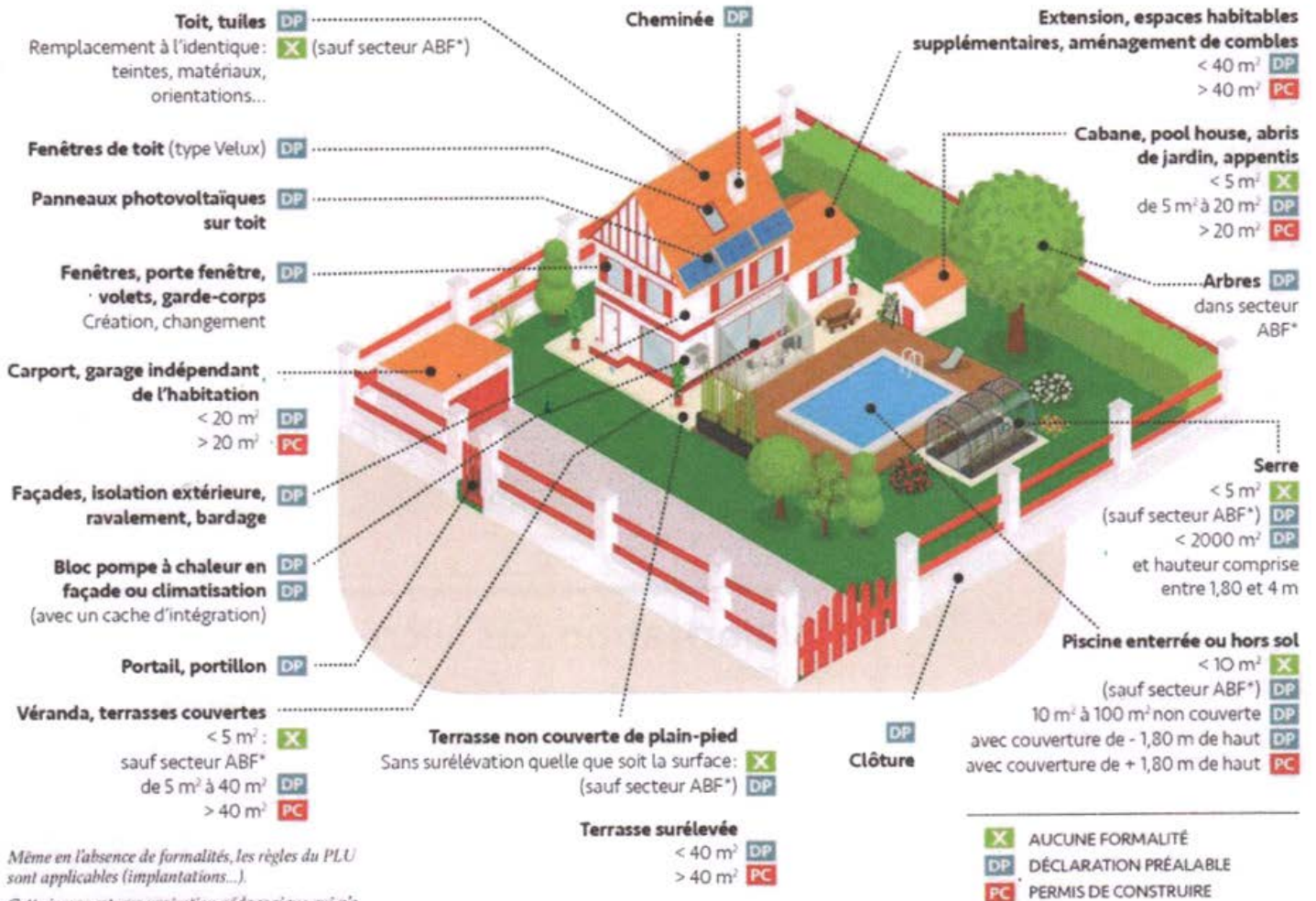
Le remboursement se fait sur présentation de la facture acquittée avec fourniture d'un RIB (virement par service des impôts).



Des travaux chez vous ! Quelles déclarations dois-je faire ?

Déclaration préalable, permis de construire ?

L'illustration ci-dessous vous explique parfaitement les autorisations que vous devez demander.



Même en l'absence de formalités, les règles du PLU sont applicables (implantations...).

Cette image est une projection pédagogique qui n'a aucune valeur réglementaire au titre du PLU.

* Architecte des Bâtiments de France

Remerciements

Christophe Ponlevé, habitant de Pullay, nous a fait don du superbe sapin qui a ornementé la mairie pendant les fêtes de Noël. Qu'il en soit à nouveau remercier ici.



Les hébergements à Pullay

*Vous organisez une réunion familiale, une soirée « copains/copines » ou un week-end des « copains d'avant ».
Votre logement est trop petit pour loger tout ce petit monde, et bien ils vous proposent de les héberger :*

▲ LE GÎTE « LA BALIVIENNE »

Le gîte La Balivienne peut recevoir jusqu'à 5 personnes réparties sur 2 chambres (un couchage d'appoint supplémentaire pour 2 personnes est disponible dans le salon) dans le petit village de Pullay, à 3 km de Center Parcs et à 6 km de la charmante ville médiévale Verneuil d'Avre et d'Iton.

Le gîte est tout équipé grand confort avec wifi et grand terrain clos.

Situé dans un endroit calme et reposant à 200 m de la forêt où vous trouverez des sentiers agréables pour vos promenades.

Hôte : **Lise CANUEL**

Contact : **06 48 35 35 49**



▲ L'ANCIEN FOUR À PAIN COSY

Gîte airbnb

Pour 2 personnes : 1 chambre, 1 lit

Vous cherchez le calme en pleine campagne, cet ancien four à pain est l'idéal. Il se trouve dans un corps de ferme de presque 2 hectares. Avec une petite terrasse.

À 3 km de Center parcs et 4 km de Verneuil d'Avre et d'Iton où vous trouverez tous les commerces.

Hôte : **Monique**

Contact : **06 07 45 50 18**



▲ LA PAUSE CAMPAGNE

Charmante longère, entièrement rénovée, accueille confortablement jusqu'à 6 personnes. À 3 km de tous commerces et à 5 km de Center Parcs que vous pourrez rejoindre à vélo, par la voie verte, entre champs et forêt. Vous apprécierez le calme de la campagne et la qualité apportée à la décoration et ses équipements. La maison donne sur un jardin fleuri et clos de 1400 m² où les enfants pourront jouer en toute sécurité.

Au rez de chaussée : salon-salle à manger avec télévision et lecteur DVD, cuisine aménagée et équipée (service à raclette, cafetière, bouilloire, grille-pain, pierrade), salle d'eau avec douche à l'italienne et buanderie. À l'étage : pièce palière à usage de bureau-bibliothèque, une chambre avec un lit double, une grande chambre avec un lit double + 2 lits simple avec de nombreux rangements. À l'extérieur : salon de jardin, barbecue, transats et vélos sont à votre disposition.

Hôtes : **Marina & Thomas** • lapausecampagne@gmail.com

Contact : **06 16 18 57 19** • **06 17 28 08 61**



▲ CHEZ MAMISA

Faites une pause douceur au sein de cette petite grange entièrement rénovée avec entrée indépendante et accès au grand jardin clos de la propriété. Le gîte lumineux et soigneusement décoré, dispose au rez-de-chaussée d'une cuisine entièrement équipée, d'une arrière-cuisine avec WC et lave-linge, d'un salon avec canapé convertible très confortable, télévision, WIFI. À l'étage, en mezzanine, se trouve la chambre avec une salle de douche et des WC. À l'extérieur vous pourrez profiter du jardin et d'une petite terrasse indépendante avec salon de jardin. 4 couchages dont 2 dans le canapé.

L'accès ne convient pas aux personnes à mobilité réduite.

Contact : **06 34 23 32 70**

chezmamisa@gmail.com • www.chezmamisa.fr



Nos professionnels et artisans

Ils exercent leurs activités professionnelles à Pullay. Pensez à eux !



Jardi-concept

Conception, création et entretien de parcs et de jardins.

Tonte et taille de haies, plantation de clôture, maçonnerie paysagère,

pavage et dallage, terrasse, éclairage extérieur. Conception de jardins aquatiques.

Yvan Milanovick · Impasse des Bouvreuils 27130 PULLAY.
CONTACT : 02 32 37 18 77 · 06 12 35 40 84



T2Mb

Monteur de maisons en bois, charpente, menuiseries diverses.

Moises Dos Santos Claro.
19 allée circulaire 27130 PULLAY.

CONTACT : 06 13 29 18 27 · t2mb@sfr.fr



NéoPlantes

Entretien et création d'espaces verts. Aménagement et entretien plantes d'intérieur. Nettoyage, entretien et fleurissement de sépulture.

Tableau et mur végétalisé.

Devis gratuit. Déplacement dans un rayon de 20km

CONTACT : **Marine Lepannetier** · 07 60 32 78 47
neoplantes@gmail.com



TAXI ALIZÉ

Entreprise conventionnée Sécurité Sociale.

Gares, Aéroports, Hôpitaux. Toutes distances. Colis urgents. 7j/7 24h/24

CONTACT : **E. Le Mesle** · 02 32 32 11 96



CENSIER SASU ZORAN

Électricité générale.

Bâtiment - Industrie - Alarme Parabole - Antennes - Vidéophone Automatisation de portail Rénovation - Dépannage.

Zoran. 38 allée des Pins 27130 PULLAY.
CONTACT : 09 50 16 06 27 · 06 11 59 63 49



Le Jardin de Pullay

Vente et cueillette à la ferme.

Produits fermiers, fruits, légumes, cidre et jus de pommes. Présent sur le marché de Verneuil-sur-Avre le samedi matin

toute l'année et le dimanche matin en période estivale. Visite de la ferme.

Emmanuel Bourdin · La Lambergerie 27130 PULLAY
CONTACT : 02 32 60 20 39



BRANDY SERVICES

Plomberie, carrelage, sanitaire, peinture, faïence, etc. Pose de tringle à rideaux, montage de meuble en kit, pose d'étagères.

25 allée circulaire 27130 Pullay
CONTACT : 06 13 22 42 02
brandyservices94@outlook.com



BE GOODY

Met des la musique dans vos fêtes !

5/6 musiciens chanteurs.

Vaste répertoire pour faire la fête et danser sur des musiques

d'hier et d'aujourd'hui.

CONTACT :
Olivier : 06 58 10 48 20 · **Bertrand** : 06 70 60 35 68
thebegoody@gmail.com · www.thebegoody.com



Stéphane PASQUALE

Conseiller en immobilier.

Vous accompagne dans vos projets d'achat et de vente. Estimation gratuite de vos biens.

CONTACT : 06 76 99 71 41
stephane.pasquale@iadfrance.fr



L'Atelier de Mel

Création d'objets personnalisés.

Découpe, gravure, sublimation, à partir de résine, de bois, de métal et de textile.

CONTACT : **Mélanie Démonel**
06 36 12 11 65



YÄ2LACRÉA

Graphisme & édition

Design de marque et identité visuelle : logo, carte de visite, entête, illustrations, réseaux sociaux, etc.

Création graphique sur divers supports : affiche, panneaux, flyer, brochure, etc.

Geneviève Pissot · ya@ya2lacre.fr · www.ya2lacre.fr